

RÉUNION

DIRECTRICES/DIRECTEURS

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Jeudi 6 juillet 2023

SARAH MONVILLE et FRÉDÉRIC LECOQ
Conseillers de prévention de la Seine-Maritime
dscen76-consprevention@ac-normandie.fr
02 32 08 99 68 ou au 02 32 08 98 77



Sommaire

- 1. Acteurs et instances ressources « santé sécurité au travail »**
- 2. Les registres réglementaires :**
 - Registre santé sécurité au travail (RSST)
 - Registre de signalement d'un danger grave et imminent (RDGI)
- 3. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**
- 4. La sécurité face au risque d'incendie et de panique**
- 5. La sécurité face aux risques et menaces majeures**
- 6. La journée nationale de la résilience**
- 7. Annexes :**
 - Annuaire de crise
 - Programmation santé sécurité au travail

1- Les acteurs et instances ressources « santé et sécurité »

Dans la circonscription

- L'IEN
- L'assistant de prévention
- Le directeur d'école
- Tous les autres personnels

- Le conseil d'école
- Le conseil des maîtres



*L'assistant de prévention
conseille l'IEN, en lien avec
le conseiller de prévention
départemental, en santé et
en sécurité au travail.*



Département/ académie

- Les conseillers de prévention départementaux
- Les conseillers de prévention académiques
- L'inspectrice santé et sécurité au travail
- Le médecin du travail et les infirmières
- La psychologue du travail ...

- Les CSA et FS SSCT Départementale



2- Les principaux registres réglementaires



LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Il permet de noter toutes observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.



LE REGISTRE DE SIGNALEMENT D'UN DANGER GRAVE ET IMMINENT

Il permet de consigner les faits - nature du danger et de sa cause, nom de la personne exposée - et de prendre connaissance des mesures prises.

Lieux de mise à disposition à afficher

3- Le DUERP (fiche de pré-saisie)



LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Il contient les résultats de l'évaluation collective de l'exposition de l'ensemble des personnels aux risques professionnels

- Lien dématérialisé ou la page 17 du DUERP de circonscription à retourner

Lieu de mise à disposition à afficher

4- Sécurité incendie (fiche exercice)

- Des exercices pratiques d'évacuation doivent être réalisés au cours de l'année scolaire. Le 1^{er} exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée. L'intervalle entre deux exercices ne doit pas excéder les 6 mois.
- Tous les exercices doivent être évalués. En cas de dysfonctionnement révélé par cette évaluation, un exercice complémentaire devra être effectué.
- Les bilans d'exercice sont à consigner dans le registre de sécurité incendie (en annexe).
- Consignes d'évacuation en cas d'incendie à afficher.

5- La sécurité face aux risques et menaces majeures

ESDS : Espace de stockage des documents sécurisés

Accès : portail métier-Arena- Intranet et outils- Espace de stockage des PPMS

1-Documents à déposer sur l'ESDS :

- Plans de l'école (plan de masse, plan d'intervention des pompiers, plan périphérique)
- Maquette PPMS risques majeurs
- Maquette Attentat-intrusion



Le diagnostic de sécurité ne concerne pas les écoles, cet onglet est destiné au 2nd degré.

On ne dépose pas d'exercice de mise en œuvre des PPMS ni de DUERP !

5- La sécurité face aux risques et menaces majeures

ESDS : Espace de stockage des documents sécurisés

2-Exercices de sécurité (Attentat-intrusion et risques majeurs)

Ajouter un nouvel exercice : type d'exercice et date

Chaque PPMS doit faire l'objet d'au moins un exercice annuel spécifique.

5- La sécurité face aux risques et menaces majeures

MINA : Mon Identifiant Numérique Académique



Académie de Normandie | Calvados | Eure | Manche | Orne | Seine-Maritime

ACADÉMIE DE NORMANDIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Portail métier

restreindre la recherche à la base de circulaires

Recherche par mots-clés

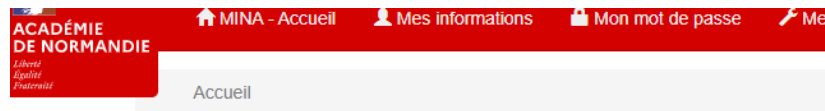
👤

🏠 | INFOS UKRAINE | COVID-19 | SCOLARITÉ | ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES | GESTION DES PERSONNELS | INFORMATIONS PRATIQUES | EXAMENS | GESTION DE LA PAIE | FORMATION À DISTANCE | ENQUÊTES ET PILOTAGE |
INTRANET, RÉFÉRENTIELS ET OUTILS | NUMÉRIQUE ÉDUCATIF | CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE | SUPPORT ET ASSISTANCE

En ce moment → Mon identifiant numérique académique | EAFC

5- La sécurité face aux risques et menaces majeures

Renseigner ses coordonnées téléphoniques dans l'onglet « Mes coordonnées pour alerte SMS »



MINA Mon Identifiant Numérique Académique

Mes informations

Consulter mes informations

Mes moyens de secours

Renseigner un moyen de secours

Valider un moyen de secours

Mes coordonnées pour alerte SMS

Sms d'alerte envoyé par les services départementaux lors d'un accident industriel, technologique ou menaces majeures.

Fr-alert, (dispositif pref) permet prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

L'outil est complémentaire aux systèmes d'alerte et d'information existants (sirènes, radio, TV, réseaux sociaux institutionnels...).

6- La journée nationale de la résilience

Dans le cadre du plan d'actions « Tous résilients face aux risques », une journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques se tiendra tous les 13 octobre, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'ONU.

- sensibiliser, informer et acculturer l'ensemble des citoyens aux risques
- se déployer sur l'ensemble du territoire en se fondant sur tous formats de projets
- mobiliser le plus grand nombre de parties prenantes : *citoyens, entreprises, employeurs publics, élus et collectivités territoriales, établissements d'enseignement, opérateurs publics, associations, experts et spécialistes chargés de la prévention et de la gestion des catastrophes, médias...*

La journée « Tous résilients face aux risques » est une occasion pour les enseignants de s'approprier la thématique des risques majeurs en même temps que l'ensemble des acteurs du territoire et de créer ainsi une synergie entre toutes les actions mises en œuvre.

Actions de sensibilisation à destination des élèves

- ✓ Activités pédagogiques sur les risques majeurs
- ✓ Exercice de mise en œuvre du PPMS
- ✓ Formations aux gestes qui sauvent
- ✓ Participation aux manifestations locales organisées par des partenaires

7- Annexes

- Annuaire de crise
- Programme annuel des actions de prévention 2023-2024
- Fiche d'évaluation de l'exercice d'évacuation incendie
- Chek-list « santé sécurité au travail »

ANNUAIRE DE CRISE

ÉCOLE :

LES SERVICES DE SECOURS ET DE SÉCURITÉ

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18

LES ACTEURS ET INSTANCES RESSOURCES « SANTÉ ET SÉCURITÉ » DE LA CIRCONSCRIPTION

L'IEEN - Nom - Prénom : LEFÈVRE Caroline
- Coordonnées : 02.32.08.98.08
dsden76-len-st-etienne-du-rouvray@ac-normandie.fr

Le directeur d'école - Nom - Prénom :
- Coordonnées :

L'assistant de prévention de circonscription - Nom - Prénom : AGRATINA Adeline
- Coordonnées : 06.11.27.71.30
dsden76-adp-ser@ac-normandie.fr

L'assistant de prévention de circonscription conseille l'IEEN, en lien avec le conseiller départemental de prévention, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques au sein des écoles.

Le conseil d'école

Le conseil d'école émet des avis en matière de protection et de sécurité dans le cadre scolaire.

Le conseil des maîtres

C'est l'instance au sein de laquelle l'équipe enseignante va être informée, réfléchir, travailler et élaborer collectivement les différentes conduites à tenir : préparation et bilans des exercices de sécurité, élaboration et mise à jour du PPMS, présentation et utilisation des registres obligatoires, DUERP...

LES ACTEURS RESSOURCES « SANTÉ ET SÉCURITÉ » AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

-Directrice académique : Dominique FIS : ☎ 02.32.08.97.50

-Secrétaire générale : Caroline BOUHÉLIER : ☎ 02.32.08.97.88

-Adjoint à la DASEN : Jérôme PAILLETTE : ☎ 02.32.08.97.53

-Conseillers de prévention départementaux :

- Frédéric LECOQ dsden76-consprevention@ac-normandie.fr ☎ 02 32 08 99 68

- Sarah MONVILLE dsden76-consprevention@ac-normandie.fr ☎ 02 32 08 98 77

-Directrice référente 1^{er} degré : Magali Briançon ☎ 02.32.08.99.41

PROGRAMME ANNUEL DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES ÉCOLES DE LA SEINE-MARITIME 2023-2024

Registres
Réunions
Exercices de sécurité

Assistant(e) de prévention de circonscription : ☎
 Inspecteur ou inspectrice de circonscription : ☎

PÉRIODE	Directeurs/Directrices d'école	Outils/Ressources
Pré-rentrée	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier et mettre à jour les affichages en santé et sécurité au travail. • Renforcer et/ou coordonner les échanges téléphoniques sur MINA (mail identifiant numérique académique-partail métier) • Conseil des maîtres de pré-rentrée: Communiquer aux équipes les informations réglementaires et les procédures d'évacuation et de mise en retard. 	<p>Mémento "Santé et sécurité au travail" Affichages et registres "check-list"</p> <p>Listing secours + maquette académique des PPMS</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Lister les personnels formés aux gestes de première secours et à la manipulation des extincteurs • Établir le calendrier des exercices pour l'année: <p>Incendie: le 1er dans la nuit qui suit la rentrée (septembre), et au moins 1 par trimestre (sans excéder 6 mois entre 2 exercices).</p> <p>PPMS: attentat intrusif, au moins 1 exercice en période 1 ou 2 en fonction de la circulaire académique</p> <p>PPMS: risques majeurs, au moins 1 exercice qui peut être réalisé autour de la journée nationale de la brillance (13 octobre).</p>	<p>Registre de sécurité incendie + bilan d'exercice</p> <p>Plaquette académique PPMS "risques majeurs" et "attentat"</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Remonter à l'AP toute anomalie repérée ou information manquante dans les applications dématérialisées (RSST,ESDS). • Mettre à jour administrativement (nom, effectif, liste,...) le registre de sécurité incendie, les PPMS et le DUERP. • PPMS: Vérifier le contenu des maquettes PPMS, le stack d'eau et les piles. • DUERP: Assurer le suivi des actions de prévention engagées sur l'année. Attention de bien enregistrer le lien du "DUERP dématérialisé" envoyé par M.LEGEMBLE (DSI) en début d'année car il est nominatif et les AP et CPD ne peuvent pas le renvoyer! • Ajuster la procédure d'évacuation incendie en fonction du bilan de l'exercice. • RSST: Assurer le suivi des signalements dans la compétence relève de l'école. 	<p>maquette PPMS "risques majeurs" et "attentat" + ESDS</p> <p>Maquette du DUERP et fiche localisation</p> <p>Registre sécurité incendie</p> <p>RSST dématérialisé et papier (fiche communication)</p>
1	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'école n°1: présenter les procédures d'évacuation incendie en fonction du bilan de l'exercice et les PPMS. • Conseil des maîtres (novembre): programmer un temps d'analyse collective des risques professionnels au sein de l'école à l'aide de la fiche de pré-traité. • Septembre: Réaliser l'exercice d'évacuation incendie n°1 et adresser le bilan à l'arrivant de prévention d'urgence qui sera communiqué aux établissements. • Septembre-octobre: • Réaliser un exercice PPMS attentat intrusif et renseigner la date et retour d'expérience sur l'ESDS. • Réaliser un exercice PPMS risques majeurs de type "mise à l'abri simple" ou "confinement" et renseigner la date et retour d'expérience sur l'ESDS. 	<p>Registre sécurité incendie</p> <p>PPMS "attentat"</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • PPMS: Modifier les procédures du PPMS attentat intrusif et risques majeurs en fonction du résultat des exercices et mettre à jour la maquette PPMS sur l'ESDS. • DUERP: Renseigner les nouveaux risques identifiés en fonction des données renseignées dans la fiche de pré-traité de l'école; Suivre les actions de prévention engagées l'année précédente (mettre à jour l'application: date et commentaires de réalisation). • Transmettre un courrier aux collectivités territoriales pour les actions relevant de leur compétence (copie IEN). • RSST: Assurer le suivi des signalements dans la compétence relève de l'école. 	<p>PPMS "attentat" + ESDS</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil des maîtres (novembre): programmer un temps d'analyse collective des risques professionnels au sein de l'école à l'aide de la fiche de pré-traité. • Conseil d'école: Présenter le bilan des exercices PPMS réalisés après le 1er conseil d'école. 	<p>DUERP + fiche de pré-saisie des risques</p>
2	<ul style="list-style-type: none"> • DUERP: Renseigner les nouveaux risques identifiés en fonction des données renseignées dans la fiche de pré-traité de l'école; Suivre les actions de prévention engagées l'année précédente (mettre à jour l'application: date et commentaires de réalisation). • Transmettre un courrier aux collectivités territoriales pour les actions relevant de leur compétence (copie IEN). • RSST: Assurer le suivi des signalements dans la compétence relève de l'école. 	<p>DUERP</p> <p>RSST dématérialisé et papier</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'école n°2: • Présenter le bilan de l'exercice incendie n°2 si celui-ci a été effectué sur la période. • Présenter le bilan des exercices PPMS • Janvier/Février: organiser l'exercice d'évacuation incendie n°2, compléter et adresser le bilan à l'arrivant de prévention d'urgence qui sera communiqué aux établissements. 	<p>Registre sécurité incendie</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • DUERP: Assurer le suivi des actions de prévention engagées sur l'année. • RSST: Assurer le suivi des signalements dans la compétence relève de l'école. <p>Conseil des maîtres:</p>	<p>DUERP</p> <p>RSST</p>
3	<ul style="list-style-type: none"> • DUERP: Assurer le suivi des actions de prévention engagées. • RSST: Assurer le suivi des signalements dans la compétence relève de l'école. 	<p>DUERP</p> <p>RSST</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'école n°2: prévoir une présentation du bilan du programme annuel de prévention 2023/2024 et du projet de programme de prévention de l'école 2024/2025 suite au relevé des risques professionnels inscrit dans le DUERP. • Juin: Possibilité de réaliser un exercice incendie n°3 sans obligation et adresser le bilan à l'arrivant de prévention en cas de problème lors de l'exercice. 	<p>Programme de prévention annuel des écoles</p>

DUERP: Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels / **ESDS**: Espace de Stockage des Documents sécurisés / **RSST**: Registre Santé et Sécurité au Travail / **PPMS**: Plan Particulier de Mise en Sécurité
Informations modifiables en fonction des circulaires et nouvelles applications mises en place

Formation sur les RPS:

Le mercredi 8 novembre de 9h à 12h

Le mercredi 6 décembre de 9h à 12h

**Merci pour votre attention
et bonnes vacances à tous**